

Le 19 Mars 2018,

Monsieur le Président
Communauté de Communes « Mellois en Poitou »
2, place Bujault
79 500 MELLE

Objet : Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme n° 1 de Chef-Boutonne

Monsieur le Président,

Conformément aux articles L153-45 à L 153-48 du Code de l'Urbanisme, vous avez engagé une modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Chef-Boutonne.

Selon l'exposé des motifs, cette procédure a pour objet de permettre une application plus claire des autorisations d'urbanisme, en levant des ambiguïtés ou des erreurs matérielles constatées à la lecture du règlement.

Dans cette perspective, la Commune de Chef-Boutonne souhaite verser au registre de la mise à disposition auprès du public une observation à prendre en compte.

En effet, le secteur du Vigneau accueille deux exploitations agricoles, au droit de la rue Robert Béchade, inscrites en zone Ap dans le PLU en vigueur, limitant leur développement. Ces deux exploitations étaient précédemment classées en zone agricole A lors de l'arrêt du projet de PLU. Afin de corriger cette erreur matérielle et de conforter l'activité agricole, la Municipalité souhaite que les deux exploitations soient reclassées en zone agricole A.

Nous joignons à ce courrier, le projet d'évolution du règlement graphique à intégrer à la modification simplifiée n° 1.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Fabrice Michelet

